



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

CONSEIL MUNICIPAL **DU** **10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mil dix-vingt, le 10 décembre, à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Madame Béatrice VANNESTE, 1ère adjointe, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, occasionnellement dans la salle polyvalente de la commune de Saint Julien l'Ars en raison des mesures exceptionnelles imposées par l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Béatrice VANNESTE, 1ère adjointe.

Étaient présents :

Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Monsieur Gilbert BAUDET, Madame Catherine COLOMBEAU, Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Sandrine MOREAU, Monsieur Robert SIMON, Madame Jessica BARBOSA FERREIRA, Monsieur Cyrille PAGET, Madame Stéphanie CHOPIN, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Tatiana COLLOT, Monsieur Julien BARRAULT, Madame Laurence GÉNIER, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Madame Sophie VASLIN, Monsieur Alain GRIS, Madame Isabelle QUELLA-GUYOT et Monsieur Aymeric COMMUNEAU.

Procurations :

Mme Brigitte LEROUX donne procuration à Mme Béatrice VANNESTE.
M. Stéphane COURILLAUD donne procuration à Mme Catherine COLOMBEAU.

Étai(en)t excusé(es) :

M. Dominique ELOY, Mme Brigitte LEROUX, M. Stéphane COURILLAUD et Madame Josiane MARTIN

Étai(en)t absent(es) :

NÉANT

A été nommé secrétaire de séance : M. Robert SIMON

Date de convocation :

3 décembre 2020

Date d'affichage :

3 décembre 2020

D 2020-48 : Tarifs 2021

Madame la 1ère adjointe présente au Conseil Municipal la proposition de tarifs municipaux pour l'année 2021 concernant les différents services rendus par la commune.

Les salles communales sont mises à disposition gracieusement pour les associations de la commune, le personnel communal et les élus .

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs 2021, à l'identique de 2020 comme suivent :

LOCATION SALLES COMMUNALES 2021		PERSONNES DOMICILIÉES DANS LA COMMUNE		PERSONNES HORS COMMUNE	
		Salle chauffée	Salle non chauffée	Salle chauffée	Salle non chauffée
PETITE SALLE	● Réunion	100 €	80 €	205 €	170 €
	● Autres manifestations				
	- 1 jour	140 €	115 €	250 €	210 €
	- 2 jours	230 €	205 €	450 €	410 €
GRANDE SALLE	● Mariage, banquet, bal, spectacle				
	- 1 jour	430 €	345 €	770 €	660 €
	- 2 jours	525 €	435 €	980 €	860 €
	● Vin d'honneur	95 €	65 €	215 €	170 €
	● Assemblée générale, réunion	185 €	145 €	265 €	220 €

CUISINE	A la journée	80 €	80 €		
SALLE DE LA SAPINETTE	Réunions	170 €	140 €	280 €	250 €

GARDERIE SCOLAIRE	2020	2021
- Matin	1,70 €	1,70 €
- Mercredi (12 h - 13 h)	1,70 €	1,70 €
- Soir	2,20 €	2,20 €

CANTINE SCOLAIRE	2020	2021		
Adulte	5,60 €	5,60 €		
Enfant	Q < 350	1,95 €	Q < 350	1,95 €
	Q 350-550	2,35 €	Q 350-550	2,35 €
	Q 550-950	3,00 €	Q 550-950	3,00 €
	Q 950-1200	3,40 €	Q 950-1200	3,40 €
	Q > 1200	3,50 €	Q > 1200	3,50 €

FOURNITURES DE TRAVAUX INFORMATIQUES	2020	2021
Étiquette adresse : l'unité	0,05 €	0,05 €
Photocopie :		
- pour les administrés :		
• A4 Noir et Blanc	0,30 €	0,30 €
• A4 Couleur	0,60 €	0,60 €
• A3 Noir et Blanc	0,50 €	0,50 €
• A3 Couleur	1,00 €	1,00 €
- pour les Associations :		
• Noir et Blanc : de 0 à 50	Gratuit	Gratuit
• Noir et Blanc : à partir de 50	0,10 €	0,10 €
• Couleur	0,30 €	0,30 €

CONCESSIONS CIMETIÈRES	2020		2021	
	SIMPLE	DOUBLE	SIMPLE	DOUBLE
- Cinquenaire	137 €	273 €	137 €	273 €
- Trentenaire	100 €	200 €	100 €	200 €
- 15 Ans	63 €	126 €	63 €	126 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM <i>tenant compte de la fourniture et pose de la plaque</i>	2020	2021
- 10 ans	410 €	410 €
- 15 ans	525 €	525 €
- 30 ans	756 €	756 €
- 50 ans	987 €	987 €
- Dispersion des cendres	74 €	74 €

SCELLEMENT DE CERCUEILS	2020	2021
	20 €	20 €

Nouveau tarif à compter de 2021 :

Code postal : 86800 Saint Julien l'Ars - Tél : 05 49 56 71 24 - Fax : 05 49 56 62 27
E.mail : mairie.stjulienlars@wanadoo.fr - **Site :** www.saintjulienlars.fr

CAVURNES CIMETIÈRES	2021
- Cinquantenaire - Trentenaire - 15 Ans	600 € 450 € 300 €

D 2020-49 : Admissions en non-valeur

Sur proposition de M. Le Trésorier par courrier explicatif du 1^{er} décembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non valeur des titres émis pour un montant total de 4722,18 € .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ADMET en non-valeur les titres de recette dont le montant total s'élève à 4 722,78 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2020 (chapitre 65, article 6541).

D 2020-50 : Convention avec la Sorégies relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle Convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs.

La nouvelle convention prévoit comme la précédente une offre de base, comprenant uniquement les interventions de dépannage, ainsi que trois options complémentaires dont une seule est adaptée aux infrastructures de la commune. Précédemment la commune avait souscrit à l'offre de base sans option.

Il vous est proposé de retenir l'offre de base sans option.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir l'offre de base contenue dans la convention avec Sorégies avec/sans option
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D 2020-51 : Avenant n°4 à la convention de mécénat avec la Sorégies

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société SOREGIES apporte chaque année son soutien matériel à la commune pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Chaque année, en tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel, sans aucune contrepartie à cette tradition des fêtes de fin d'année, participant ainsi à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article L238 bis du Code Général des Impôts.

Cela permet à SOREGIES de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions. La société SOREGIES ayant la volonté de renforcer son accompagnement historique aux côtés des communes, ces gisements d'économie seront réutilisés afin de faire bénéficier de services à valeur ajoutée connexes à la fourniture d'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant n°4 la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune de Saint Julien l'Ars et autorise le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

D 2020-52 : Modification du CDD à 15h/35ème pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la crise sanitaire avec passage à 25/35ème

Le Conseil Municipal:

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 - 2° ;

Vu la délibération D 2020-43 du 8 octobre 2020 créant un emploi contractuel d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité pour une quotité de 15h hebdomadaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la quotité de travail de cet emploi contractuel de 15h à 25h hebdomadaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la réorganisation des services liées à la crise sanitaire et de l'augmentation des effectifs à la garderie élémentaire ;

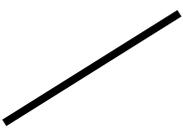
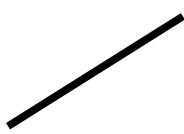
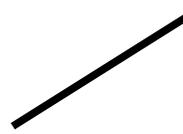
Sur le rapport de Madame la 1ère adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'augmentation de la quotité de travail de l'emploi contractuel sur le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de 15h à 25h hebdomadaire pour une période allant du 11 décembre 2020 au 9 juillet 2021.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance et animation des temps périscolaires (surveillance de cours, garderie) ainsi que de l'entretien pour une durée hebdomadaire maximum de service de 25h.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Dominique ELOY 	Béatrice VANNESTE	Jean-Philippe BERJONNEAU	Brigitte LEROUX
Gilbert BAUDET	COLOMBEAU Catherine	ROUSSEAU Benoît	MOREAU Sandrine
SIMON Robert	BARBOSA FERREIRA Jessica	PAGET Cyril	CHOPIN Stéphanie
GRATREAU Lionel	COLLOT Tatiana	BARRAULT Julien	GÉNIER Laurence
VERGNAUD Jean-Luc	VASLIN Sophie	COURILAUD Stéphane 	MARTIN Josiane 
GRIS Alain	QUELLA-GUYOT Isabelle	COMMUNEAU Aymeric	